



JANVIER 2021

**JOURNAL
DE
VALBOIS
N°33**

Info

Gendarmerie

Info VACCINATION

COVID 19

**Compte-rendu de la
réunion du Conseil
Municipal**

du 18 janvier 2021

MAIRIE DE VALBOIS
20 RUE DES FONTAINES
55300 VALBOIS

 03 29 89 09 38

<http://www.valbois-meuse.fr>

ouverture du secrétariat :
mardi

de 14 h à 18 h

Pour la population, par le gendarme

Escroquerie par téléphone...mais qui est au bout du fil !!!



Hier, le gérant d'une entreprise sur le Secteur de Void-Vacon reçoit un appel téléphonique.

Son interlocuteur se présente comme étant **M. Pierre Lecomte**, membre d'une association des « **Orphelins de la gendarmerie** ».

Il va tout de suite **mettre en confiance son éventuelle victime**, en abordant les bonnes relations entre son entreprise et la gendarmerie.

Mais, cela ne suffira pas à **tromper la vigilance** de ce gérant d'entreprise qui ne répondra pas à cet appel au don, faisant échouer cette tentative d'escroquerie.

Il prendra même le temps de recueillir le numéro de portable de l'appelant, le **06.11.49.75.69**, permettant ainsi une bonne remontée du renseignement.

La gendarmerie de la Meuse vous recommande la plus grande vigilance face à ces tentatives d'escroquerie par téléphone ou mail qui se multiplient, utilisant la ruse, la fausse qualité et n'hésitant pas de recourir à l'affect.

Voici donc quelques bons réflexes à adopter :

- ✓ Soyez toujours sur vos gardes et vérifiez toujours les informations qui vous sont communiquées (contre appel, recherche sur internet, appel à la gendarmerie...). Si vous avez un doute, abstenez-vous, c'est à votre interlocuteur de prouver sa bonne foi.
- ✓ N'effectuez pas de virement sans vérification préalable, même sous la pression de votre interlocuteur. Parfois, il peut même s'être renseigné sur vous avant d'appeler. Les réseaux sociaux sont riches d'informations personnelles !
- ✓ Méfiez vous des dons à effectuer par carte prépayée ou PCS, ils sont synonymes d'arnaque.
- ✓ N'hésitez pas à bloquer le numéro de l'appelant.
- ✓ Ne rappelez pas un numéro qui peut vous être communiqué. Il est peut-être surtaxé.
- ✓ Si la demande est formulée par mail, n'ouvrez jamais la pièce jointe ou ne cliquez jamais sur un lien internet non sécurisé, en **http** et non en **https**.

Pour toute urgence composez le 17
(ne pas répondre à ce présent message de prévention)



Campagne de vaccination Covid-19 Département de la Meuse

En lien avec les recommandations gouvernementales
de priorisation des populations à vacciner, si vous
desirez vous faire vacciner

ET QUE VOUS AVEZ + DE 75 ANS

Vous pouvez prendre rendez-vous sur le site

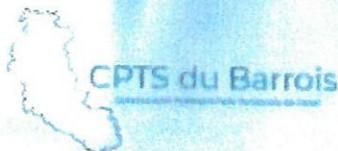
www.sante.fr

ou vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone :

pour Bar-le-Duc (salle Dumas) et Verdun (salle Cassin),
contactez le 08 01 90 89 55

pour d'autres sites en Meuse, contactez le 03 72 85 01 17

Si vous souhaitez échanger avec votre médecin traitant vous pouvez prendre contact
avec lui et il vous délivrera un bon d'éligibilité à la vaccination contre la Covid-19



**Vous pouvez également vous inscrire sur les sites
suivants :**

www.doctolib.fr ou www.maiia.com

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2021

Présents : MARCUS Martine, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUVAL Alain, VILLEMIN Thibaut, MALJEAN Claudy

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

Convocation : 12/01/2021

Affichage : 19/01/2021

Mme le Maire remercie M. PURSON (trésorier) de sa présence. Différentes questions lui sont posées sur la situation financière de la commune, la capacité d'emprunt ainsi que le seuil des marchés publics. M. PURSON transmettra ultérieurement à la commune les différents éléments financiers.

N° 01-2021 : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire (Le Président) expose au Conseil Municipal :

- La possibilité d'adhérer au service d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion, pour la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics, (application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale) ;
- La possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance la garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984.

Il précise que la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le Centre de Gestion du résultat de la mise en concurrence.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 4) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Décide :

La collectivité mandate le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Les conditions des contrats pour lesquels le Centre de Gestion reçoit mandat sont les suivantes :

- régime du contrat : capitalisation
- type de contrat : contrat groupe
- durée du contrat : 4 ans
- catégorie de personnel à assurer :
- agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

L'étendue des garanties pour lesquelles le Centre de Gestion reçoit mandat est celle résultant des articles L416-4 du Code des Communes et 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée.

N° 02-2021 : Travaux logement communal de Varvinay

Le Maire rappelle à l'assemblée que préalablement à la pose de volets roulants au logement communal de Varvinay, il convient de déposer les volets bois et gonds existants et de réparer les encadrements en pierre. Plusieurs entreprises ont été contactées pour une offre de prix, seul M. PELE Romuald a répondu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 7 voix de confier les travaux à M. PELE Romuald pour un montant HT de 1005 euros

N° 03-2021 : Offre de service de l'ADRM pour entretien des locaux

Mme le Maire informe l'assemblée que l'ADMR développe une nouvelle offre de service auprès des personnes morales.

Ce nouveau service « entretien des locaux » peut être exercé à titre accessoire et ne sera pas de nature à remettre en cause le caractère non lucratif de l'ensemble des activités déployées par les associations ADMR. Le tarif horaire est de 25 euros.

Considérant le besoin de la commune pour l'entretien des locaux communaux

Considérant que la commune n'a reçu aucune candidature suite à l'offre d'emploi en raison de la faible durée hebdomadaire,

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, décide d'avoir recours à l'ADMR pour l'entretien des locaux communaux.

Travaux neufs 2021 d'éclairage public

Le Conseil Municipal décide la pose de prises sur les poteaux d'éclairage public pour alimenter des illuminations de Noël ou tout autre besoin. 3 prises à Senonville, 3 prises à Varvinay et 1 prise à Savonnières.

Projet de création d'un espace livres et jeux

Mme le Maire expose à l'assemblée un projet de création d'un espace livres et jeux au sein de la commune afin de permettre un accès simple et rapide à des produits culturels, animer la vie de la commune et créer des échanges et un espace de convivialité par l'organisation de prêt de livres, jeux, DVD, etc...

Il conviendrait de collecter des livres/jeux d'occasion par un appel de dons auprès des habitants ainsi qu'auprès d'autres bibliothèques. Un petit budget annuel pourrait être demandé à la commune.

Ce projet pourrait voir le jour par la création d'une petite équipe de bénévoles pour l'ouverture de cet espace.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide dans un premier temps de lancer un sondage auprès des habitants comportant trois questions (intérêt porté au projet, participation au projet en qualité de bénévole, possibilité de faire un don de livres/jeux)